

PRÉFET DE L'ISÈRE

**Demande d'autorisation de destruction de lapins
au titre de la saison 20..... / 20.....**

Je soussigné (NOM Prénom) :

Adresse complète :

Tél. - Courriel :

agissant en qualité de (cocher la (les) case(s) correspondante(s)) :

- représentant de l'ACCA de :
- propriétaire ou possesseur (usufruitier)
- fermier
- délégataire du propriétaire, possesseur ou fermier

Indiquer le nom du (ou des) propriétaire(s), possesseur(s) ou fermier(s) :

sur le territoire de la ou des communes suivantes :

Pour la protection des intérêts menacés suivants (Art. L.427-6 du Code de l'Environnement), cocher la(les) case(s) correspondante(s) :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, motivations :
- pour assurer la protection de la flore et de la faune, motivations :
- pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles (remplir les cadres ci-dessous) :

Nota Bene : Toute demande relative à la période de destruction complémentaire ne peut être sollicitée qu'en vue de prévenir des dommages importants aux activités agricoles. **Les informations doivent, de ce fait, obligatoirement être précisées :**

Communes	Type de culture	Surface	Période concernée

L'autorisation est individuelle, toutefois les personnes désignées ci-dessous, et seulement elles, pourront accompagner le demandeur ou se substituer à lui (3 personnes maximum).

L'opération doit être réalisée sous la responsabilité de :

Nom Prénom	Adresse complète	Courriel

Il pourra être assisté par :

Nom Prénom	Adresse complète	Courriel

A

, le

signature du demandeur

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

Favorable Défavorable

A Gières, le

Signature (en qualité de) :

Observations :